



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents

Question écrite n° 68137

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le nombre de morts sur les routes de France en 2000. En effet, la Sécurité routière a annoncé le 12 octobre 2001 que l'année 2000 avait vu le nombre de personnes tuées sur la route augmenter de 6,5 %. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les raisons de cette hausse.

Texte de la réponse

Au cours de l'année 2000, le nombre de tués sur la route, comptabilisé selon la définition en vigueur du décès dans les six jours après l'accident, a diminué de 4,8 %, comparativement à l'année 1999, passant de 8 029 à 7 643. L'augmentation de 6,5 % du nombre de morts sur la route relevée par l'honorable parlementaire concerne le bilan du mois de septembre 2001, comparé à celui du mois de septembre 2000. Les chiffres des bilans mensuels sont cependant sujets à des variations sensibles qui expriment les effets cumulés des conditions météorologiques et des situations calendaires particulières (position des congés scolaires et des jours fériés par exemple), non reproduites d'une année sur l'autre, et rendent plus délicates leur interprétation. Ces fluctuations conjoncturelles fragilisent la valeur des références sur lesquelles on peut aligner les données mensuelles observées. Pour des questions de simplicité, ce sont en général les données brutes du mois correspondant de l'année précédente qui sont prises pour références. C'est ainsi que le mois de septembre 2000, auquel est comparé le mois de septembre 2001, avait été très favorable par rapport à septembre 1999 avec - 7,8 % d'accidents corporels, - 12,1 % de tués et - 8,8 % de blessés. Par ailleurs, cette augmentation du nombre de tués, relevée au mois de septembre 2001, n'a pas été reproduite au cours du mois d'octobre 2001, qui a vu une diminution brute du nombre de tués de 2 %, par rapport au mois d'octobre 2000, la portée de cette comparaison étant assortie des mêmes restrictions. Le bilan provisoire établi sur l'ensemble de l'année 2001 traduit une légère diminution du nombre de tués sur la route par rapport au bilan de l'année 2000, et une diminution plus importante du nombre d'accidents et de blessés. Alors que le bilan de l'année 1998 était proche de celui de 1995, on dénombre 2 000 vies épargnées et 16 000 blessés graves en moins au cours des années 1999 à 2001 par rapport au bilan qui aurait résulté de la simple reconduction des chiffres de 1998. Ces bilans demeurent cependant insupportables et légitiment la poursuite déterminée de la lutte contre l'insécurité routière, à laquelle le Gouvernement est très attaché.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68137

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6148

Réponse publiée le : 25 février 2002, page 1133